



Simple question - 25_QUE_70 - Florence Gross - Enseignement et pédagogie spécialisée: les jeunes migrants sont-ils privilégiés par rapport aux Vaudoises et Vaudois?

Texte déposé :

Depuis mars 2022, le Canton de Vaud accueille de nombreux Ukrainiens, dont des enfants en âge scolaire. En parallèle, au vu de la situation géopolitique mondiale tendue, des migrants de divers pays nécessitent également un encadrement.

Le système scolaire Vaudois est donc concerné dans sa globalité pour l'accueil et la formation des jeunes issus de la migration: école régulière, établissements de pédagogie spécialisée, École de l'Accueil, etc

L'augmentation des enfants et jeunes dans ces différentes classes n'est pas sans impact sur les professionnels d'encadrement ainsi que sur les besoins en infrastructures.

Sans remettre en question la nécessaire prise en charge et la formation de ces jeunes migrants, la question des moyens mis à disposition mérite d'être posée, comparativement aux moyens investis dans la formation des jeunes Vaudoises et Vaudois.

Je pose donc la question suivante au Conseil d'État:

- quel est le taux d'encadrement (nombre et type de professionnels par élèves ou nombre d'élèves par classes) dans les lieux de formation dédiés aux migrants venant d'Ukraine ou non, tels que École de l'Accueil, établissement de pédagogie spécialisée ou autre comparativement au taux d'encadrement ordinaire et ceci comparativement aux autres Cantons?

Conclusion :

Cosignatures :